



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Halte-garderie de VAIGES

RENCONTRE DU LUNDI 25 MARS 2019

PROJET PETITE ENFANCE

20H00 - SALLE LA PASSERELLE A VAIGES

COMPTE-RENDU



Commune de St
Pierre sur Erve

Étaient présents :

- **Association Familles rurales de Vaiges** : Julie DUCOIN (trésorière Halte-garderie, Aurélie GOUGEON (responsable Halte-garderie), Maryse LENAIN (présidente)
- **Fédération familles rurales** : Sonia DIVAY (responsable de service petite enfance)
- **Caisse Allocations familiales** : Nathalie FORET (agent de développement)
- **Mairie de Vaiges** : Régis LEFEUVRE (Maire), Sophie ADAM (adjointe), Michel DURAND (adjoint), Yves LETERME (adjoint), Solange MONNIER (conseillère), Jeanine MENARD (conseillère)
- **Mairie de Saint Léger** : Christine GESBERT (Maire)
- **Mairie de Saint Georges le Flécharde** : Jacqueline DAVID (adjointe)
- **3C** : Gaëlle RAGAIN (coordinatrice Petite Enfance), Aurélie BUSSON (animatrice RAM)
- **Assistants maternelles de Vaiges** : Patricia GEORGET, Sylvie BOURGLAN, Martine LELONG, Annick MILLE, Marguerite PERICHET, Nathalie PERICHET, Mélanie MARCHAND, Aude METAYER, Anaïs TRONCHET, Fanny FÉRON
- **Assistants maternelles de St Georges le Flécharde** : Chloé CHAIGNEPAIN, Sarah SIERGÉ

Étaient excusés :

- **Mairie de Saint Pierre s/Erve** : François DELATOUCHE (Maire)
- **Mairie de Saint Georges le Flécharde** : Arlette LEUTELIER (Maire)
- **Mairie de Saulges** : Madame LEPAGE (Maire)
- **Mairie de La Bazouge de Chéméré** : Madame MANDELLI-MARTIN (adjointe)
- **Mutualité sociale agricole** : Patricia MOINE (conseillère en développement)
- **PMI** : Marianne BOUYEURE (responsable territoriale)

Présentation du projet petite enfance

Mot d'accueil par le Monsieur LEFEUVRE, maire de Vaiges

Tour de table des élus ou représentants des instances

Présentation du projet : Historique de la réflexion

projet initié par la collectivité : (**S. Adam de la collectivité de Vaiges**)

- **Car le bâtiment actuel accueille divers organismes** : HG Gribouille (jeudi), RAM, Les Babydoux, périscolaire, ALSH. Un bâtiment qui ne permet pas d'avoir une amplitude d'ouverture plus importante pour la petite enfance au vu de l'occupation des locaux.
- **Parce que Vaiges est au cœur d'un bassin de vie dépourvu d'une telle structure.**
- **Pour proposer des modes de garde diversifiés** et ainsi engager de jeunes familles à choisir Vaiges pour s'installer. (bénéfique à nos écoles, lotissements, etc...)
- **Parce que le constat est que les assistantes maternelles qui partent en retraite ne sont pas remplacées**, alors qu'il y a toujours des demandes de parents.

D'où le projet de réflexion sur un pôle petite enfance

↳ **et initié par familles rurales** au regard des besoins repéré par l'association Familles rurales locale de Vaiges, gestionnaire de la HG Gribouille : **(S. Divay de la FD FR)**

- ouverture de Gribouille actuellement : 1 jour par semaine (le jeudi), de 9h à 17h00
- souhait récurrent des familles :
 - o avoir un mode de garde collectif et de type crèche,
 - o ouvert plusieurs jours par semaine
 - o avec amplitude horaire journalière plus importante
 - o avant le mode halte-garderie convenait et était en adéquation avec les congés parentaux des mamans, maintenant ce n'est plus le cas

↳ **projet petite enfance**

- de territoire, qui lui permet de se développer en répondant aux besoins des familles et en proposant divers modes de garde complémentaires ; collectif et individuel. Et ainsi permettre aux familles d'avoir le choix du mode de garde.
- bassin de vie actif / adéquation entre l'économie et les services aux familles
 - Pôle d'attractivité, service à la population, implantation d'entreprise ...
 - Installation de jeunes couples
- Un projet réfléchi de façon partenariale avec les professionnels du territoire notamment le RAM et les institutions telles que la CAF, le CD et plus particulièrement la PMI, et la MSA.
- Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu et ont concrétisé la faisabilité du projet.

✚ **Les éléments du contexte par rapport au bassin de vie (N. Forêt de la CAF)**

Voir document joint.

Un territoire qui a besoin d'attractivité et qui doit proposer des services en adéquation avec les besoins des familles.

Taux moyen d'enfants gardés par une assistante maternelle est de 3.6 enfant.

Dans les années à venir, avec les départs en retraite, on va passer de 15 ass. mat. à 8 à Vaiges. Donc il va manquer de 24 places d'accueil.

Selon la CAF, le flux entrant est de 26 enfants qui sont gardés à Vaiges mais qui n'y habitent pas. Le flux entrant est de 7 enfants qui quittent le territoire.

Ainsi le territoire de Vaiges est un territoire de résidence et de passage.

L'offre de service en matière de Petite enfance sur les Coevrons :

- EVRON : 1 multi-accueil de 42 places, 1 halte-garderie de 5 places, 2 MAM, 1 LAEP
- CHARTRES : 1 MAM
- MEZANGERS : 1 MAM
- BAIS : 1 MAM
- MONTSURS : 2 MAM
- VAIGES : 1 MAM et 1 HG
- IZE : 1 micro-crèche
- VOUTRE : projet de micro-crèche
- 202 ass. mat. agréées en 2017

Le projet est d'avoir une offre de garde diversifiée. C'est une micro-crèche 10 places.

✚ **Le projet aujourd'hui ? (R. Lefevre et S. Adam)**

- Vaiges : pôle attractif avec 2 écoles (soit 200 élèves scolarisés), 1 ALSH / 1 entreprise avec 35 emplois minimum plus la logistique, soit environ 80 emplois créés
- Terrain – lieu d'implantation de la future structure : ancienne gendarmerie
- Structure : micro-crèche 10 places d'accueil
- Constitution d'un comité de pilotage (instance de réflexion, de décision, et de suivi du projet et de la structure par la suite)

Sa composition

- Mairie de Vaiges, de St Georges le Fléchar, St Pierre sur Erve et St Léger = communes du bassin de vie
- Association Familles Rurales de Vaiges = gestionnaire de la HG, lien avec les familles localement
- Fédération Familles Rurales = connaissance technique de la PE et savoir-faire car gestionnaire d'une micro-crèche
- CAF = acteur et aide à la réflexion, partenaire financier sur le fonctionnement et sur l'investissement
- MSA = acteur et aide à la réflexion, partenaire financier sur le fonctionnement et sur l'investissement
- PMI = agrément et réglementation (locaux et fonctionnement de structure)
- La 3 C : maître d'ouvrage délégué pour la construction du bâtiment, RAM en lien avec les assistantes maternelles et familles du territoire

➔ **autres communes intéressées par le projet peuvent l'intégrer, peuvent participer à la réflexion / ouverture de ce comité (l'intégrer, en sortir, revenir)**

Les parents et les assistantes maternelles seront informés du projet et de son avancée.

Les compte-rendu de réunions sont consultables en mairie et seront mis en ligne sur le site de la mairie au fur et à mesure des réunions du Co-Pil.

D'autres réunions d'information seront organisées si nous sentons que le besoin se fait sentir et nous restons disponibles pour répondre à toutes les questions. Il suffit de prendre rdv en mairie.

Questions/Réponses

- **Le recrutement du personnel ?** il n'a été fait mais un recrutement sera fait et toutes personnes avec un CAP Petite enfance ou une assistante maternelle avec de l'expérience pourra postuler.
- **Les tarifs aux familles ?** la structure sera en complémentarité de l'existant et non en concurrence. Les tarifs seront étudiés en fonction des pratiques du mode de garde du territoire.
- **L'ouverture de la structure ?** les travaux débiteront certainement en 2020. Le bâtiment petite enfance sera adossé au local seniors. Ce pôle petite enfance regroupera la micro-crèche, mais aussi des salles seront disponibles pour les animations du RAM et des Babydoux.

Conclusion et invitation au pot (R. Lefevre)